

INSTITUT SAINT-DOMINIQUE

5, rue Gérard de Nerval
60128 MORTEFONTAINE
Tél. 03 44 54 31 38

Objet : Facture annuelle / Acompte de Rentrée Scolaire.

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Je vous confirme que les frais de scolarité de votre enfant (contribution, demi-pension...) seront portés sur la facture qui vous sera envoyée début novembre, sachant qu'une facture de régularisation sera adressée fin janvier aux familles concernées par les dépenses qu'il n'est pas possible d'anticiper en début d'année scolaire (sorties, voyages...).

Afin que nous puissions assurer dès la rentrée de septembre les charges inhérentes à notre fonctionnement, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des modalités du versement de l'acompte de rentrée :

Cas n°1

Familles qui ont opté pour le prélèvement automatique ou pour un règlement par virement : deux acomptes de 200€ (un enfant) ou de 300€ (deux enfants et plus) lesquels interviendront les 28 septembre* et 27 octobre 2019 (premier et second des 10 prélèvements programmés de septembre à juin).

** Pas de prélèvement le 28 septembre pour les familles dont le compte est créditeur.*

Cas n°2

Familles qui ont opté pour un autre moyen de paiement : un acompte de 450€ (un enfant) ou de 600€ (deux enfants et plus) à régler par chèque à l'ordre de l'OGEC SAINT-DOMINIQUE **et à remettre au plus tard le jour de la rentrée.**

L'économat et moi-même restons à votre disposition pour tout échange relatif à ces modalités.

Avec l'expression de notre dévouement.

Dominique BERNARD
Chef d'Etablissement Coordinateur